

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 17 JUIN 2015

**Elus : 15 VETZEL Jean-Paul – EMMENDOERFFER Jocelyne – HENON-HILAIRE
Fabrice – FREY Nicolas - PERRIN Marie-Thérèse – REYMOND
Danièle - NEVEUX Guy - SPIRCKEL Patrick – ARNOUX Laurent -
HENNEQUIN Marie-Ange - ZANNOL Anne – ROMANO Valérie -
LESAGE Justin – D'AMATO Albert – ROTH Magali**

En fonction : 15
Présents : 14
Absente
excusée : 1 Valérie ROMANO qui a donné pouvoir à Marie-Ange HENNEQUIN

Convocation envoyée le 09 juin 2015

Secrétaire de séance : Nicolas FREY

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2015**
- 2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE MUTUALISE
D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES « RIVES DE MOSELLE » ET SES
COMMUNES MEMBRES**
- 3) ABANDON DE CONCESSION**
- 4) DIA**
- 5) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2015

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 mai 2015.

Ce compte-rendu est approuvé, à l'unanimité, sans apporter de modification.

2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Monsieur le maire explique que la loi d'accès au logement et pour un urbanisme rénové, dite ALUR, prévoit la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'assistance technique et l'instruction des autorisations du droit du sol (ADS) des communes de 10 000 habitants et plus ou lorsque que l'établissement public de coopération intercommunal regroupe une population totale d'au moins 10 000 habitants.

Au vu de ce seuil démographique, les communes membres de la Communauté de Communes « Rives de Moselle » sont concernées par cette évolution qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015.

Compte tenu de la fin de cette mise à disposition, la Communauté de Communes « Rives de Moselle », en étroite collaboration avec les communes membres, a décidé la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Ce service commun mutualisé permettra de reprendre des missions précédemment effectuées par l'Etat, ou par des services municipaux propres.

Monsieur le maire rappelle que la commune a été interrogée par courrier le 7 janvier 2015 afin de définir les actes d'instruction qu'elle souhaite confier à ce service mutualisé.

Monsieur le maire précise que cette création de service commun mutualisé n'est pas accompagnée d'un transfert de compétence. La commune d'Argancy, disposant d'un Plan d'Occupation des Sols, approuvé en date du 28 janvier 1980, reste pleinement compétente en matière d'urbanisme sur son territoire.

Il précise enfin qu'il est nécessaire de passer convention avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour définir le champ d'intervention du service mutualisé, les missions respectives de la commune et du service, les modalités d'organisation etc.

Vu les articles L.422-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs à la compétence en matière des autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article L.422-8 du Code de l'Urbanisme, en sa version modifiée à venir au 1^{er} juillet 2015, relatif au seuil maximum d'habitants permettant de disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat ;

Vu l'article R.423-15 du Code de l'Urbanisme, relatif à la délégation, par l'autorité compétente, des actes d'instruction ;

Vu l'article L.52211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la création d'un service commun entre un EPCI et une ou plusieurs de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le projet de convention avec la Communauté de Communes « Rives de Moselle » pour la mise à disposition d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention.

Arrivée de Valérie ROMANO, conseillère municipale, qui prend part à la séance

3) ABANDON DE CONCESSION

Monsieur le maire, expose au conseil municipal une demande d'abandon de concession de la part de Monsieur Pascal ROZAIRE et d'une rétrocession de la somme avancée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet abandon et charge Monsieur le maire de procéder au remboursement.

4) DIA

Monsieur Nicolas FREY, adjoint au maire, présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner suivante :

- a) maison et terrains
sis à Argancy
section 1 parcelles 360, 113, 114, 115, 116, 117 et 118
superficie 1707 m²

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, ne fait pas valoir son droit de préemption sur cette demande d'acquisition.

15) DIVERS

GRATIFICATION D'UNE STAGIAIRE

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, adjoint au maire, présente au conseil municipal le travail effectué par une stagiaire, Madame Eléonor HESSE qui, dans le cadre de sa licence d'AES, a procédé à la création d'une base de données et de mise à jour de tous les arrêtés municipaux de 1960 à nos jours.

Le travail réalisé répondant parfaitement aux attentes du conseil municipal, Monsieur le maire propose de lui octroyer une gratification au tarif réglementé (décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014), à savoir 693,00 Euros.

Le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'attribuer cette gratification.

DEMANDE D'APPROBATION « RELAIS POSTE »

Monsieur le maire, fait lecture au conseil municipal d'une lettre reçue de la part de Madame Virginie FLORENTIN, gérante de la boulangerie « AUX SAVEURS D'OLGY », qui sollicite l'autorisation d'installer un point « relais POSTE » afin de compléter l'éventail de ses services.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'installation de ce « relais POSTE ».

DEMANDE DE MODIFICATION D'HORAIRES DE L'ECOLE ET DU PERISCOLAIRE

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre reçue de la part de la Directrice du périscolaire concernant :

- la libération des enfants de l'école maternelle à 11 h 45 au lieu de 12 h afin d'augmenter d'un quart d'heure leur pause méridienne

Après débat, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention, refuse cette proposition.

- les horaires du soir : en cas de non inscription d'enfants au périscolaire de 18 h à 18 h 30, Monsieur le maire propose de libérer le personnel à 18 h.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, approuve cette proposition.

PRIX DES REPAS PERISCOLAIRE

Monsieur le maire propose une augmentation modérée du prix des repas servis à la cantine du périscolaire.

En effet, aucune augmentation n'ayant été pratiquée depuis plusieurs années, il conviendrait de réajuster le tarif en proposant une augmentation de 3 %.

Le conseil municipal prévoit un rattrapage annuel de 3 % minimum du tarif des repas.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions.

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un deuxième cabinet, WEISSE architecte à Metz, a été consulté en vue de la réhabilitation des bâtiments communaux (bâtiments rue de Bussière et Place Anne de Méjanès).

Monsieur le maire donne la parole à Danièle REYMOND, conseillère municipale. Elle nous présente les prestations proposées par une agence technique départementale « MATEC« (Moselle Agence Technique).

Après débat, le conseil municipal, par 2 voix pour, 10 voix contre et 3 abstentions, refuse les services de cette agence.

Monsieur Fabrice HENON-HILAIRE, adjoint au maire, propose au conseil municipal de solliciter les services d'un géomètre pour réaliser les métrés du bâtiment 7 rue de Bussière.

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 voix contre, décide de faire appel aux services d'un géomètre.

TRAVAUX AU PERISCOLAIRE

Monsieur Laurent ARNOUX, conseiller municipal, propose au conseil municipal un réaménagement plus fonctionnel au périscolaire.

Après débat, le conseil municipal décide, par 14 voix pour et 1 abstention, d'engager un bureau d'études et charge Monsieur le maire de procéder aux démarches nécessaires.

INFORMATION DIVERSES

Climatisation salle des fêtes et périscolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obtention d'un deuxième devis émanant de la Société ALBERT à Pontpierre pour un montant global de 79 054,30 €uros HT.

Achat tondeuse

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la livraison d'une tondeuse autoportée dont l'acquisition a été décidée au précédent conseil.

ADEPPA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la situation financière de l'ADEPPA à Vigy suite à une réunion en mairie de Vigy.

Convention de mise à disposition de la police municipale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition de la police municipale de la commune d'Ennery, délibérée en conseil du 06 février 2015, prendra effet début juillet 2015.

Fin de la séance : 20 h 00